



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2025

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 20 mai 2025, s'est réuni le 27 mai 2025, à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Goudet O., Guillaume M., Hubert A., Marchand A., Menant C., Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Sigoigne J., Verney G.

Excusés / représentés :

Philippe GOUAULT a donné pouvoir à Martine BIFFARD
Marie-Odile GUEUX a donné pouvoir à Catherine BOUCAULT
Patrick LENAERTS a donné pouvoir Pascal PECCHIOLI
Olivier STEIGEL a donné pouvoir à Ophélie GOUDET
Agnès VAIL a donné pouvoir à Guillaume BOURDIN
Giorgiana SORESCU-HINGUE

Absent non représenté :

Vianney LECONTE

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 5

Ordre du jour :

- Approbation du précédent procès-verbal,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Délibération sur la reprise des concessions à l'état d'abandon,
- Terrain de tennis :
 - Signature d'une convention avec le Tennis Club Condéen,
 - Demandes de subvention,
 - Décision modificative,
- Participation du SIAEP de Nocé au CNAS,
- Gratuité d'un loyer du Relais du Parc,
- Nouvelle campagne de stérilisation des chats errants avec la SPA,
- Convention de partenariat informatique avec la Banque Alimentaire,
- Protection sociale complémentaire du personnel communal,
- Adressage,
- Questions orales.

1) Approbation du précédent procès-verbal

Madame Clarenc conteste le rapport des explications mentionné dans les questions orales du précédent procès-verbal du 22 avril 2025 concernant le litige entre le GFR de la Brisardière et la commune de Perche en Nocé. Elle demande de reporter ces termes utilisés concernant la contestation sur l'échange de courriers de l'avocat de la partie adverse et sa raison de sa non-communication aux élus ainsi qu'une solution à l'amiable évoquée précédemment.

Monsieur le Maire a reprécisé l'impossibilité de communiquer ces échanges confidentiels et confirme que cette demande sera bien notifiée dans ce procès-verbal.

Le procès-verbal du 22 avril 2025 a été approuvé à 13 voix pour et 2 voix contre.

2) Secrétaire de séance

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance.

3) Délibération sur la reprise des concessions à l'état d'abandon

Madame Catherine BOUCAULT présente un historique concernant les cimetières et rappelle la procédure de reprise des concessions funéraires engagée fin 2021. Après relevés à cette date, 339 tombes concernées ont été listées et affichées à l'entrée de chaque cimetière afin que chaque famille puisse intervenir et entretenir les tombes afin d'en conserver l'usage.

Du 15 au 24 avril 2025, un nouveau constat a été établi et fait ressortir 322 tombes potentiellement concernées par la procédure.

Un nouvel affichage et parution dans la presse a été fait afin que les familles se signifient définitivement. A l'issue de cette fin de relevé, 5 tombes ont été retirées de la procédure.

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur la reprise définitive de 317 concessions qui redeviendront propriété de la commune afin de récupérer de nouveaux emplacements (liste en annexe des tombes concernées fournie en pièce jointe de la note préparatoire).

La commune a inscrit cette année au budget 30 000 € pour engager ces travaux et consacrera tous les ans une enveloppe pour étaler cette opération. Priorité sera donnée aux lieux manquants de place et aux tombes les plus détériorées.

Monsieur Pistoli demande qu'un travail soit entrepris pour une meilleure facilité d'entretien et de circulation dans les allées des cimetières.

Voté à l'unanimité.

4) Terrain de tennis

Il est rappelé que le budget inscrit cette année pour la remise en état du terrain de tennis de Nocé est de 35 000 € en investissement (remplacement du revêtement du terrain) et 12 000 en fonctionnement (arrachage, plantation de haies et remplacement du grillage).

Le tennis club condéen est intéressé pour s'associer au projet : ce terrain pourra servir aux adhérents du club et à des compétitions éventuelles. Il se propose de travailler avec les écoles de la commune. Une convention de mise à disposition des équipements est en cours avec le club qui propose de gérer les réservations grâce à la plateforme TenUp déjà utilisée par le club de Condé. Le prix de l'utilisation du terrain sera de 10 € horaire, sera perçu par le club et une participation de 5 € sera reversée à la commune pour permettre de participer au coût de l'entretien.

La haie de thuyas a été arrachée et sera remplacée à l'automne par des charmillles. Le grillage sera installé les 6 et 7 juin ainsi que le revêtement le 9 juin. Le chantier devrait être fini vers le 15 juin.

Il a été choisi un gazon synthétique après rencontre du tennis club de Bazoches sur Hoesne utilisant cette même surface. Ce gazon synthétique sera posé sur la surface actuelle après égalisation et démoussage de l'ancien terrain.

Pour éviter la chute des feuilles de charmillle sur le terrain et permettre une meilleure évacuation des eaux, il est prévu un bardage bois sur le côté de ce dernier dont le devis est en attente. Le revêtement est garanti 10 ans et l'entretien annuel de cette surface nécessite un approvisionnement en sable tous les uns à deux ans en fonction de son utilisation.

- Demandes de subvention :

Les subventions suivantes peuvent être sollicitées :

- Fédération Française du Tennis : 8 730 €
- Conseil Départemental de l'Orne : 5 000 €

- Décision modificative :

Il est proposé de regrouper en investissement les crédits inscrits précédemment au budget général en fonctionnement et investissement et d'inscrire les subventions selon la décision modificative suivante :

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
2152 op 2201	Installations de voirie	19 200	
1321	Subvention de la F.F.T.		8 730
1323	Subvention du Département		5 000
10222	FCTVA		5 470
	TOTAL	19 200	19 200

À la suite d'observation de cailloux sur l'aire de jeux des enfants, une proposition de bardage bois est envisagée pour éviter les projections sur le terrain. Il remplacera la bâche verte actuelle. Pour information, les entreprises sélectionnées pour les travaux du tennis sont SOLOMAT, MGP MATIC et Paysages Julien & Legault.

Voté à l'unanimité

5) Participation du SIAEP de Nocé au CNAS

Il est proposé de demander au président du SIAEP de Nocé de participer à la cotisation versée par la commune au Centre National d'Action Sociale pour la secrétaire partagée entre les deux collectivités dont son temps de travail au SIAEP est de 15 heures hebdomadaires sur la base d'un temps de travail global de 39 H. La participation du syndicat sera donc de 85 € sur un total de 222 €.

Voté à l'unanimité

6) Gratuité d'un loyer du Relais du Parc

Il est proposé la gratuité du loyer de juin afin de compenser l'achat par le gérant du Relais du Parc d'une machine à glaçons d'occasion pour un montant d'environ 500 €.

Il est précisé que cette machine sera propriété de la commune.

Voté à l'unanimité

Un problème est évoqué concernant le locataire de l'appartement au-dessus du Relais pour des travaux qui doivent être effectués par la commune. Un lavabo doit être changé et la VMC reste à installer.

Voté à l'unanimité

7) Nouvelle campagne de stérilisation des chats errants avec la SPA

Il est proposé la mise en place d'une nouvelle convention avec la SPA qui fait suite à celle existante pour une durée de trois ans. La contribution de la commune en vigueur au 1^{er} janvier 2025 est de 55 € par chat (contre 50 € lors de la première convention). Une campagne contre la prolifération des rats est évoquée.

Voté à l'unanimité

8) Convention de partenariat informatique avec la Banque Alimentaire

Il est proposé au maire, président du CCAS de signer une convention qui a pour objet de définir le cadre d'utilisation du logiciel TICADI mis à disposition par la Fédération Française des Banques Alimentaires aux CCAS. Ce logiciel a pour but de simplifier la gestion de l'activité du CCAS (gestion des stocks, gestion des données, suivi de la distribution, statistiques, indicateurs).

La Banque Alimentaire est très sollicitée.

Voté à l'unanimité

9) Protection sociale complémentaire du personnel communal

Par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par les agents pour la souscription d'une MUTUELLE SANTE (en complément du régime de la sécurité sociale).

Afin d'obtenir un ratio prix/prestations avantageux, les Centres de gestion proposent aux collectivités et établissements publics de leur ressort une convention de participation (contrat groupe) à l'échelle départementale ou supra-départementale. À cet effet, le CDG 61 s'est associé aux CDG14 et CDG76 afin de proposer, des contrats « groupe » régionaux en santé et en prévoyance. A l'issue de la procédure de consultation, le CDG 61 a souscrit une convention de participation pour le risque santé auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). L'augmentation du montant de cotisation prévu au marché est plafonné à 5 % par an.

Le contrat groupe « mutuelle santé » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou contractuels de droit privé/public, aux retraités ainsi qu'à leurs ayant-droits.

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer ou non, à titre individuel, aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT d'un montant minimum de référence fixé par décret de 15 € / mois / agent à la charge de la commune.

Les agents ont été destinataires d'une plaquette définissant les tarifs et les garanties proposés par la MNT. Il convient, pour la mise en place de ce dispositif obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026, de saisir le comité social territorial puis délibérer sur l'adhésion à la convention et de fixer le niveau de participation financière de la commune de 15 € minimum par mois.

L'effectif de la commune est de 12 agents équivalents temps plein. Le coût communal s'élève à 180 € par agent par an soit 2 160 €.

Pour information, la cotisation CNRACL augmente d'environ 10 000 € cette année.

10) Adressage

Les derniers ajustements sur la procédure d'adressage sont en cours. On dénombre 1630 adresses et 429 voies ont été répertoriées.

L'attribution des noms et des numéros sont effectués. La validation devra être faite en collaboration avec les services du Conseil Départemental. Une réunion publique sera fixée fin juin ou début juillet afin d'informer les habitations de la finalisation de l'adressage après délibération du conseil municipal du 17 juin. Une information sera diffusée sur le prochain journal communal. Le choix a été fait d'une numérotation spécifique de chaque adresse et nom d'une numérotation métrique et le respect des lieudits existants est conservé au maximum sauf homonymie ou cas particulier. Le changement d'adresse est gratuit pour les particuliers comme pour les entreprises après prise d'un arrêté municipal.

Suite à une question sur une voie commune avec Berd'huis, il est précisé que le changement d'un nom de voie est possible à partir d'un carrefour ou possible si la voie dépasse environ 3 km.

Chaque maison sera reliée à un point GPS.

10° Questions orales

- La réception du chantier de la 2^{ème} phase d'aménagement sécurisé du bourg de Nocé rue Roger Vaugeois et carrefour rue Modeste Romet à venir. Sur ce chantier, restent les plantations à faire en septembre, le marquage au sol a été effectué.

Une question a été posée concernant la justification de ce choix pour les commerces, il a été répondu que l'endroit étant trop étroit lors de passage de camions et de tracteurs, garder un stationnement n'est pas raisonnable. Une zone 30 a été ajoutée dans cette rue pour sécuriser la circulation des véhicules.

Il est évoqué l'installation possible d'un radar pédagogique si le besoin s'en fait sentir bien que cette zone soit limitée à 30 km/h suite à des passages rapides dans cette rue la nuit.

- Il est demandé l'installation de composteurs à côté de la plateforme des containers de la Mouchardière afin d'avoir une meilleure proximité de ce service pour les personnes âgées, les autres composteurs se situant du côté de l'école et de la gendarmerie. Une demande sera à faire au SMIRTOM et les installations seront faites après les réaménagements de ce secteur. Monsieur Verney, président du SMIRTOM du Perche Ornaïs, valide cette demande.

Il y a systématiquement 3 bacs dédiés au compostage sur chaque lieu concerné. L'utilisation de chaque bac a été expliqué par monsieur Verney qui a précisé suite aux incivilités de dépôt d'ordures, l'éducation de la population reste à faire à ce jour, et 50 amendes de 135 € sur le SMIRTOM ont déjà été données.

Les agents du SMIRTOM font le tour des composteurs régulièrement.

Les trottoirs rue de la Mouchardière sont programmés cette année. Une seconde tranche sera réalisée l'année prochaine rue des Noyers.

La traversée des camions dans le lotissement de la Mouchardière sera interdite.

Il est fait une demande de passage piéton rue Modeste Romet. Toutefois, quand il y a un plateau et une zone 30, cela n'est pas obligatoire. Une période d'observation sera envisagée s'il est nécessaire d'en implanter un.

Deux barrières seront posées devant le cabinet d'infirmières et du pédiatre par souci de protection des piétons.

Les marquages au sol des communes déléguées sont à refaire à Préaux du Perche et à Colonard-Corubert. Il est également envisagé de revoir la sécurité du carrefour devant la mairie de Nocé.

- Monsieur Marchand signale la présence d'un trou sur le multisport à reboucher. Concernant l'altération de la peinture au multisport, l'entreprise doit repasser au bout de 11 mois après les travaux pour contrôle et remettre en état les lieux abîmés, dans le cadre du marché.

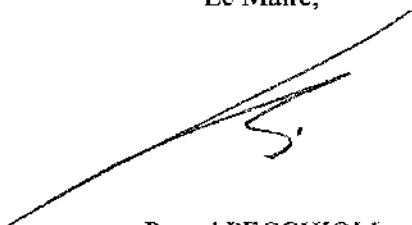
- Les travaux de peinture à la boulangerie de Nocé sont terminés et il est signalé qu'il reste la fenêtre à changer.

- Les trottoirs du lotissement de l'Erre restent à faire ainsi que ceux de la Mouchardière. Il reste deux lampadaires au sol à remplacer et un regard pluvial à déboucher.

Nettoyage des cours d'eau sont à prévoir avec les employés communaux et seront effectués quand la période de tonte intense sera terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H43.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end, with a small 'S' shape below it.

Pascal PECCHIOLI

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'C' that loops around the name 'Boucault'.

Catherine BOUCAULT